

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P.B., par trimestre, pour Liège et de 5 flor 67 cts. P.B., franco, pour les autres villes du royaume.

Wathier

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 mai. — Nous recevons la nouvelle importante qu'Amsterdam va être déclaré port franc, et que, cette ville devant être un grand entrepôt pour les marchandises le gouvernement s'occupait déjà d'y faire élever de vastes magasins.

— Sir Francis Burdett a donné avis, dans la chambre des communes, d'une prochaine motion relativement à la presse des matelots.

— Lord Eliot, nommé lord de la trésorerie, a été réélu par le bourg de Liskeard.

— Dans la chambre des communes, M. Whitmore a demandé un comité pour examiner l'état du commerce de l'Angleterre avec l'Inde. M. Hukisson a dit qu'il pouvait communiquer le fait important qu'une grande amélioration avait eu lieu dans le commerce du coton et de la soie, et que les ouvriers des provinces du Nord qui avaient si long-temps souffert par défaut d'ouvrage, avaient repris avec les manufacturiers des engagements actifs et avantageux. La motion a été retirée. M. Beaumont a donné avis que demain il proposera à la chambre la motion suivante: Le ministère tel qu'il est maintenant composé n'est pas digne de la confiance de la chambre ou du pays.

— Le *Times* annonce que les arrangements si désirés par le public, et différés jusqu'ici par des motifs tout à fait honorables pour les personnes intéressées, sont en fin terminés. Dans ce cas, lord Lansdown, lord Carlisle et M. Tierney prendront place dans le cabinet aujourd'hui même et l'on fera à la chambre les motions pour les élections auxquelles doivent donner lieu la nomination de MM. Tierney, Abercromby et J. Macdonald.

— Des lettres de Rio-Janeiro, du 11 mars, annoncent qu'un combat avait eu lieu entre l'armée brésilienne et les troupes de Buénos Ayres, que deux mille hommes ont été laissés sur le champ de bataille, et qu'on avait des deux côtés proclamé la victoire. Cependant d'autres lettres ne parlent pas de cette affaire; l'une de ces lettres contient le paragraphe suivant:

« Les troupes de Buénos-Ayres, renforcées par les habitants de la Banda orientale, ont pénétré à quarante lieues sur le territoire du Brésil, du côté de Rio-Grande. L'amiral Brown a capturé tout l'armement impérial dans la rivière d'Uruguay; il se composait d'environ 18 vaisseaux de petite dimension. Le commandant a été fait prisonnier »

FRANCE.

Paris, 18 mai. — Il y a eu encore quelque tumulte hier matin, mais ce n'est plus au collège de France, c'est à l'école de médecine

Avant l'heure de l'ouverture des cours, un fort détachement de gendarmerie est venu stationner sur la place de l'école. M. le doyen de la faculté a fait prier le commandant du détachement de vouloir bien se retirer, parce que la présence de la force armée lui semblait inutile, et qu'elle pouvait même exaspérer les esprits. Sur cette invitation la gendarmerie s'est retirée.

Pendant la première partie de la séance, le plus grand calme a régné; mais quelques élèves ayant cru reconnaître parmi les assistants un agent de police, ils l'ont provoqué en le qualifiant de *mouchard*. Sur les dénégations de cet homme on s'est mis à le fouiller, et sa carte bleue ayant été trouvée sur lui, on l'a jeté hors de la salle.

Poursuivi sur la place de l'école, l'agent a été frappé avec violence; il a même couru le danger d'être jeté dans le bassin de la fontaine. Dégagé un instant des mains de ceux qui le tenaient, ce malheureux s'est enfui vers la rue de l'Observance; mais là, il a été atteint, frappé de nouveau et laissé sur la place.

(Quotidienne.)

Un assistant, qui allait être jeté dans le bassin de la fontaine, n'a dû son salut qu'à l'intervention d'un étudiant qui a dit le commandant pour *bon citoyen*.

Nous avons vu, rue de l'Observance, un jeune Parisien qui faisait à des étudiants de sages observations sur cette manière d'agir. Il leur demandait à quels indices, eux qui étaient nouvellement arrivés à Paris, ils pouvaient reconnaître un agent de police, et distinguer un militaire habillé en bourgeois d'un gendarme en redingote ou en frac. Il leur représentait combien ils étaient coupables d'avoir poussé le délire jusqu'à exiger de plusieurs personnes l'exhibition de leurs papiers pour s'assurer qu'elles n'appartenaient pas à la police. Nous ajouterons, pour notre compte, que de pareilles libertés sont plus que de la licence, et nous plaindrons le corps des étudiants de renfermer dans son sein des jeunes gens capables de s'oublier à ce point. (Pilate.)

— Quatorze jeunes gens ont été arrêtés avant-hier soir sur le quai des Célestins par la gendarmerie. L'instruction de cette affaire est confiée à M. Leblond.

— Des souscriptions ont été ouvertes parmi les étudiants pour la caution de leurs camarades qui sont en prison. (Courrier français.)

— On dit qu'il y a eu quelques troubles à St.-Acheul, à la suite desquels une quarantaine de jeunes gens auraient été renvoyés à leurs familles.

— Le *Courrier français*, annonçait hier qu'un homme dont le cadavre avait été exposé à la Morgue, était mort des suites d'un coup de sabre porté par un des gendarmes qui ont chargé les jeunes gens dans les environs du collège de France.

Les éditeurs du *Courrier* et du *Journal de Commerce*, ont été assignés aujourd'hui pour avoir à s'expliquer sur ce fait que l'*Etoile* dit être faux. Ce journal affirme que le cadavre exposé à la morgue était celui d'un voleur, qui est tombé d'une fenêtre dans la rue

— Il y a deux jours que le *Journal du Commerce* de Paris rapporta que des violences graves avaient été commises sur un individu qu'ils avaient arrêté. Le vicomte Foucault, fameux pour avoir fait enlever un honorable député, M. Manuel, a fait intenter une action en calomnie aux rédacteurs du *Journal du Commerce*.

Nonobstant la plainte de M. de Foucault à M. le procureur du roi, dit cette feuille, nous persistons à soutenir que le fait et toutes les circonstances sont de toute vérité. Nous en avons pour garant un témoin oculaire, digne de foi et désintéressé. Ce témoin serait prêt à déposer en justice, si, au lieu d'une action en calomnie, M. de Foucault avait provoqué une enquête sur le fait que nous avons signalé. Mais il est plus commode de prendre l'offensive; on a meilleur marché d'un prévenu que d'un témoin, lorsqu'il est reconnu en principe qu'un fonctionnaire est infailible dans l'exercice de ses fonctions.

— Il paraît que la nouvelle du changement du ministère portugais, annoncée dernièrement par le *Courrier*, sous la date du 3 mai, est fautive; l'*Etoile* a des avis de Lisbonne du 6, et il n'en est pas question.

— Le fameux *Trestaillon* est mort à Nîmes le 4 de ce mois. Il a été enterré le lendemain. On nous écrit, mais nous ne pouvons nous résoudre à le croire, que les congréganistes assistaient à son convoi, et que les plus marquans d'entr'eux portaient le drapeau mortuaire.

(Constitutionnel.)

— Nous avons dit hier que la frégate la *Mède* devait ramener en France notre consul-général au Port au Prince. On croit que son retour est motivé par la vivacité des représentations qu'il a adressées au gouvernement d'Haïti relativement à l'abolition des droits d'exportation.

(Journal du Commerce.)

— Un militaire invalide, ne marchant depuis la bataille de Wagram qu'à l'aide d'une jambe de bois, comparaisait aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention de divers délits. Tout fier de sa conformité de nom avec le célèbre tragédien, dont notre scène est pour long-temps encore en deuil, il s'en allait criant par les rues: Vive Talma! Echauffé par le vin, ses idées se brouillent, les époques se confondent; il s'approche de l'oreille de l'honnête ferblantier placé sur le pas de sa boutique, et lui dit mystérieusement: « Je ne suis qu'un sot, mais vive Talma!... vive Napoléon!... Si vous n'êtes pas content... voilà! » Le ferblantier peu content, à ce qu'il paraît, prend Talma au collet, en reçoit quelques bourrades; appelle la garde à son secours, et fait conduire l'invalide chez le commissaire de police. Talma, croyant, ainsi qu'il l'a naïvement dit dans les débats, qu'on le conduisait chez un marchand de vin, traite peu respectueusement le commissaire de police; il va même jusqu'à donner un coup de poing au gendarme qui l'accompagne. En voyant qu'au lieu de tirer chopine, un homme vêtu de noir taille ses plumes, et prend du papier timbré, averti de sa méprise, il fait ses excuses au magistrat, mais n'en va pas moins coucher en prison, prévenu de cris séditieux, de voies de fait et de rébellion envers la gendarmerie.

Déclaré seulement coupable de ce dernier délit, il a été condamné à 6 semaines de prison.

Le tribunal n'a pas pensé que ce propos: *vive Napoléon!* tenu à l'oreille d'un individu, fût un cri séditieux proféré publiquement.

— On écrit de Rome que le roi de Bavière est arrivé dans cette ville le 3 mai, sous le nom de *comte d'Augsbourg*. Ce monarque a été reçu sur la Via Flaminia par son chargé d'affaires près le Saint-Siège, M. le cardinal Haefelin. L'auguste voyageur est allé le lendemain au Vatican faire une visite au saint père.

— Le courrier ordinaire a apporté aujourd'hui des lettres de Madrid, du 7 mai, et les journaux de Lisbonne, du 2; ces derniers offrent peu d'intérêt après les lettres de la même date que l'on a reçues par la voie de Londres, il y a plusieurs jours. La correspondance de Madrid ne transmet aucuns faits nouveaux; il était toujours question de la nomination du duc de San-Carlos au premier ministère; et la détresse du trésor continuait au point qu'on parlait d'affecter au paiement des intérêts de l'emprunt Guebhard 900,000 f. qui devaient servir à compléter l'indemnité accordée par la France aux particuliers qui ont souffert pendant la guerre de l'indépendance. Si ces fonds sortent une fois des coffres, Dieu sait quand ils rentreront.

— Le général Espagne, commandant de la garde royale d'infanterie, vient d'arriver à Madrid où il a été mis aux arrêts. En voici la cause: Dernièrement ce général s'emporta contre un soldat des milices provinciales de la garde qu'il trouva dans une des rues d'Aranjuez, portant son schako à la main; le soldat donna quelque excuse; mais le général tira son épée et la lui passa au travers du corps, le laissant mort à ses pieds. Les officiers du corps auquel appartenait le soldat s'étant présentés au roi pour demander la punition de cet infâme assassinat, le roi a envoyé le général Espagne aux arrêts à Madrid.

Nous trouvons dans une collection de *Fac simile*, dont la première livraison vient de paraître, un billet dont voici la teneur:

« Le commandant de la Bastille recevra quatre gazetiers qui seront conduits par le commissaire Picart.

« Ce 17 décembre 1660. FOUQUET. »

Au bas on lit une annotation écrite d'une autre main, et ainsi conçue:

« Billet de M. le surintendant pour Hesnain, Giselare, Bonnechose et Brosart, menés par le commissaire Picart. »

Qu'avaient donc fait ces pauvres gazetiers? N'avaient-ils pas mérité de l'administration financière de M. le surintendant? Vient les lettres de cachet pour le repos des surintendants. Que ne peut-on aujourd'hui fermer ainsi la bouche aux gazetiers?

Nous venons de donner une idée de l'entreprise littéraire dont nous annonçons l'heureux essai. Il existe dans les dépôts publics et dans les bibliothèques particulières, une multitude de lettres autographes, véritables médailles historiques. Depuis l'ingénieuse invention du procédé à l'aide duquel la gravure et la lithographie reproduisent trait pour trait l'écriture originale, il ne se fait plus de belles éditions sans *fac simile*: c'est le complément de la notice biographique et du portrait de l'auteur; mais les célébrités littéraires sont à peu près les seules qui aient obtenu jusqu'à présent cette espèce de consécration. Une société de bibliophiles s'est proposée de rassembler les lettres et les signatures autographes éparses dans plusieurs collections, et de publier par livraisons une collection complète de *fac simile*, sous le titre d'*Isographie des hommes célèbres*. La première livraison est d'une telle richesse qu'on doit présumer que les éditeurs ont en réserve un trésor. Des vingt-quatre pièces dont elle se compose, quatre ne contiennent que des signatures, et ce ne sont pas les moins curieuses. L'illustre Talbot et Jean Bart ne pouvaient contribuer à la collection que par leurs signatures; ils avaient de bonnes raisons pour ne pas laisser à la postérité d'autres œuvres littéraires. Philippe II, roi d'Espagne, était lettré. Apparemment il écrivait peu de lettres confidentielles, mais il n'a que trop souvent signé son nom; et tant d'arrêts de mort et d'édits de proscription revêtus de son informe paraphe, font penser au vœu hypocrite de Néron qui eût voulu ne savoir pas lire.

Ce qui paraîtra peut-être incroyable, c'est qu'il n'ait été conservé, à la connaissance des éditeurs, d'autre écriture de Molière que des signatures.

La plupart des lettres, comprises dans cette livraison, unissent à l'intérêt propre du *fac simile* un intérêt historique qui les ferait rechercher même comme simples documents. Le billet déjà cité du surintendant Fouquet mérite d'être ajouté à l'histoire du siècle de Louis XIV. Un autre billet qu'on va lire, et Papostille qui le suit, ont aussi quelque chose d'instructif.

« Citoyen ministre,
« Je cherche en vain depuis un mois un protecteur qui m'approche de vous, mais s'il est vrai que l'humanité vous soit chère, c'est à vous seul que je dois m'adresser; âgée de soixante et dix-neuf ans, accablée d'infirmité, prête à manquer du nécessaire, célèbre autrefois par quelques talents j'attends à votre porte que vous daigniez m'accorder un instant. CLAIRON. »
« Bon pour deux mille francs à payer de suite. »

« CHAPTAL. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 mai. — Le chapitre du budget relatif au ministère des finances ayant été adopté, l'ordre du jour est la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Bignon a la parole. L'orateur après avoir examiné et blâmé la politique de la France à l'égard des diverses puissances de l'Europe et de l'Amérique est arrivé à la conduite du ministère envers la Grèce.

Quoique cette enceinte, a-t-il dit, ait son vent retenti des plus généreuses réclamations en faveur des Grecs, puis-je aussi me taire, Messieurs, sur la barbare indifférence qui, sourde à la voix de l'humanité et de la religion, comme à celle de la politique, s'est refusée à la plus glorieuse des initiatives? Lorsque la question de l'affranchissement de la Grèce présentait des difficultés entre Londres et Pétersbourg, le rôle de la France n'était-il pas de devenir un centre de conciliation entre ces deux puissances? Sans un grand effort d'habileté, on pouvait se donner cet utile mérite, qui nous eût assurés une part certaine dans les avantages du résultat. Il a fallu qu'après plusieurs années de défiance, la Russie et l'Angleterre finissent par se rapprocher; et ensuite le ministère français est venu, selon son usage, se ranger à la détermination adoptée sans lui.

L'orateur a terminé son discours par les passages suivants:

Après avoir exposé les torts du ministère, ces torts, il le faut répéter, ont eu pour la plupart leur principe dans les fausses doctrines du parti qui, depuis la restauration, n'a cessé de dominer notre cabinet. (Interruption. Si ces doctrines nous avaient été seulement imposées par la force et qu'elles n'eussent pas eu de racines au milieu de nous, je m'abstiendrais d'en retracer les funestes conséquences; mais c'est le parti ennemi en France de toute liberté qui a, le premier, appelé les rois à la compression des peuples. Peut-être l'ombre de l'empereur Alexandre, et je vous prie de remarquer, Messieurs, que si je me permets de nommer ce prince, c'est que maintenant il appartient à l'histoire; peut-être, dis-je l'ombre de l'empereur Alexandre aurait-elle droit de reprocher à cette faction antisociale que c'est elle qui l'a poussé dans des routes sans issue, qui lui a fait perdre ses plus beaux titres à l'amour du genre humain. (Murmures.)

C'est d'après les excitations, c'est au bruit des applaudissements des aristocrates occidentales que ce prince court de Troppau à Laybach et de Laybach à Veronne; qu'il proclame le dogme de l'immuabilité, c'est-à-dire le dogme d'une servitude éternelle pour les peuples; qu'il dévoue les Grecs au martyre comme criminels envers la légitimité de la Porte ottomane, lui qui, récemment encore, à l'exemple de Pierre Ier. et de Catherine II, les encourageait à l'insurrection; qu'enfin, après avoir poussé l'Autriche sur le Piémont et sur Naples, il précipite la France sur l'Espagne. Cependant, messieurs, quel a été pour la Russie, pour l'Europe en général, pour la France en particulier, le résultat du système invoqué par des aristocraties en délire, et malheureusement mis en pratique par la ligue des cabinets?

Pour la Russie? Voyez Alexandre, poursuivi par l'image des échafauds de Naples et de Turin, par celle des assassinats de Madrid, des massacres de la Grèce, fuyant Moscou et Pétersbourg, et allant chercher le repos dans la Tauride. Il y meurt. En attendant sur cet événement les révélations de l'histoire, une explication naturelle nous suffit. La sainte-alliance a tué Alexandre comme elle avait tué lord Castlereagh (vive interruption.) Je me tais sur le reste. Vous approuverez ma réserve, Messieurs, vous comprendrez ce que je pourrais dire.

Audacieux cosmopolite, l'esprit de liberté, partout combattu, partout invincible, brave le sabre des gendarmes et passe inaperçu à travers le fer croisé des baïonnettes. Plus les gouvernements s'attachent à rendre sensible la ligne de démarcation qui les sépare les uns des autres, plus cette ligne s'efface pour les sujets. Ne pourrait-on pas dire de toute l'Europe qu'elle ressemble à la Péninsule espagnole, où ce n'est plus comme espagnols et Portugais que les habitans se distinguent entre eux, mais comme absolutistes et constitutionnels! A Dieu ne plaise que nous engageions le ministère à se faire le propagateur de révolutions en pays étranger (murmures au centre); mais là où des révolutions ont été faites, là où des révolutions peuvent se faire ou se refaire, l'action d'un modérateur bienveillant qui tendrait à concilier les droits des peuples avec ceux du pouvoir serait un bienfait pour les dynasties autant et plus que pour les nations. Ce rôle, dédaigné par le ministère français, le gouvernement britannique le saisit, et, malgré nous, l'Europe serait à la discrétion de ce gouvernement le jour où il jugerait à propos de déclencher les vents et de soulever les tempêtes.

M. Damas, ministre des affaires étrangères a répondu Bugnon.

M. Dudon a été ensuite appelé à la tribune.

L'orateur ne partage pas l'avis de ceux qui croient qu'une charte rétablirait la tranquillité en Espagne; les chartes ne sont pas un remède universel; ce sont les exigences d'un sénat sans mission qui ont donné naissance à celle que nous avons. C'est au nom de l'humanité que l'on invite le gouvernement à intervenir dans les affaires de la Grèce, et les philanthropes fournissent de l'argent, organisent des comités pour faire des armemens qui font couler le sang français et qui insultent notre pavillon... [Bravos à droite. — Une voix: Vous calomniez!] On dit que je calomnie; lisez ce que rapporte le *Moniteur* sur le navire la *Lamproie*... (Murmures à gauche.)

M. le président: Personne ne doit interrompre.

MM. Hyde de Neuville et Petou adressent à l'orateur des paroles que nous n'entendons pas.

A droite: A l'ordre les interrupteurs!

M. Petou: Ce sont les pirates qui attaquent nos navires et non les Grecs armés pour leur indépendance.

M. le président: M. Petou, le règlement est fait pour vous comme pour tous vos collègues.

M. Dudon cité un autre fait relatif à des Français qui auraient été fusillés.

M. Sébastiani: Le fait est faux.

M. le président: M. Sébastiani, vous n'avez pas le droit de répondre.

M. Dudon: La vivacité de la discussion et les interruptions me mettent hors d'état de continuer.

La séance est levée à près de six heures.

Dans sa séance du 17, la chambre a continué la discussion du budget du ministère des affaires étrangères. La chambre a adopté les divers chapitres de ce budget, montant à 9 millions comme en 1827.

Le budget du ministère des affaires ecclésiastiques a été ensuite mis en délibération, mais il n'a pu être mis aux voix parce que la chambre n'était plus en nombre. Le gouvernement avait porté les dépenses à 38 millions, mais la commission les avait réduites à 34.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 21 MAI.

La maison V. V. S., l'une des premières maisons de banque de Bruxelles vient de suspendre ses paiemens.

Nous croyons devoir apprendre au commerce, pour calmer les inquiétudes que peut exciter cette nouvelle, que toutes les pertes pèseront sur des propriétaires. On assure même que la famille dont cette maison de banque, dont le dérangement est le contre-coup de la banqueroute d'une maison de Vienne, doit intervenir, et que les créanciers ont, par suite, l'espoir d'être intégralement remboursés. [Belge.]

— On écrit de Mayence, le 13 mai: « Nous recevons l'agréable nouvelle que le projet de loi sur l'organisation judiciaire, présenté à la chambre des députés de Darmstadt, a été rejeté par cette assemblée à la majorité d'une voix. Ce soir notre ville a été illuminée. » On sait que les habitans des provinces rhénanes sont fort attachés au Code français.

— Des nouvelles d'Alexandrie du 11 avril portent qu'on préparait dans cette ville une expédition de 100 bâtimens dont 4 vaisseaux de ligne, et de 11,000 hommes de troupes contre la Grèce. Mais elles ajoutent que le désordre, le mauvais état de la flotte, l'insubordination et l'épuisement du trésor pourraient retarder de 2 à 3 mois le départ de ces forces.

En Silésie, douze villages catholiques (environ 8,000 individus aisés, industriels, et pour la plupart de très bonnes mœurs), secondés par leurs curés, viennent d'opérer dans leur culte des modifications remarquables. Ils ont abrogé le célibat; ils lisent les saintes écritures, chantent des cantiques en allemand, et entendent la messe dans la même langue. L'évêque catholique de Breslau a porté plainte à Berlin. Le directeur des affaires ecclésiastiques catholiques M. Schmedding, conseiller suprême à ce légat, a fait une enquête sur les lieux. Les villageois, résistent toujours davantage aux usages par eux abolis, se sont adressés directement au roi, et ont supplié S. M. de daigner sanctionner la réforme. Le monarque a répondu que comme ils sont catholiques, l'affaire n'est pas de sa compétence; qu'il leur fallait demander une dispense au pape. Par suite de cette instruction, ils ont transmis à l'évêque une pétition pour le pape, et E. l'a expédiée pour Rome. (Le Belge)

COMMERCE.

Une réunion générale de la société de commerce a eu lieu à La Haye le 16 de ce mois; trois propositions présentées par le roi ont été adoptées par une majorité de 119 voix contre 40. Ces propositions tendent: 1° à assurer au roi, comme fondateur de la société, son principal intéressé, et à garantir l'administration de la société en général, et à accorder en particulier la direction, pour ses opérations journalières, plus de liberté et de latitude, eu égard surtout à la conduite de ces opérations; 2° à augmenter le capital de la société, et à le ramener au montant primitivement fixé de 24,000,000. On se rappelle que des circonstances imprévues avaient fait porter à 37,000,000. Ces trois propositions étaient accompagnées d'un mémoire explicatif.

BOURSE D'ANVERS du 19 mai.

Pub.	Ch. Jours	CHANGES.	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	pair	P	
Act.	52 3/4	Londres	12 07 1/2	P	11 97 1/2 P
Act.		Paris	47 5/16	47	46 7/8
Act.		Francf.	35 5/8	35 1/2	35 5/16 A
Act.	89	Hamb.	34 1/2	34 1/2	34 7/16

BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 mai. — Dette active, 52 3/4 à 53 1/4. Différée, 13 1/2 à 17 1/2. Bil de change, 17 3/4 à 18 1/4. Synd. 95 3/4 à 96 1/4. Act. Dito 00. Act. de soc. comm. 89 à 89 1/2.

BOURSE DE PARIS, du 18 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 1er mars. Coupon détaché, 100 fr. 40 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 100 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 45. — Action de la Banque, 2025 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 56 1/4 c. Emprunt d'Haiti, 660 00.

ETAT CIVIL du 19 mai. — Naissances, 1 garç., 3 filles.

Décès: 1 fille, 3 hommes; savoir:

Henri Antoine Santé, âgé de 76 ans 4 mois et 7 jours, cabaretier, rue de la Harpe, n. 387, veuf de Marie Joseph Nicolas.
 Lambert Dubois, âgé de 75 ans 2 mois et 21 jours, journalier, rue Fond de la Croix, célibataire.
 Ambroise Joseph Janson, âgé de 56 ans 4 mois et 22 jours, juge au tribunal de première instance, seant à Liège, rue Salamande, n. 467, époux de Marguerite Josephine eppenne.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

École moyenne de Liège.

Sous la direction de MM. Lafonge et Coquilhat, les cours de cette institution commencent le premier juin prochain. S'adresser pour se faire inscrire et se procurer des prospectus, à M. Lafonge, rue Agimont, n. 116, ou à M. Coquilhat, rue des Dominicains, n. 826. Ce dernier se charge de douze pensionnaires.
 On désire de trouver pour cet établissement un maître d'école d'un âge mûr et déjà au fait de la direction des élèves. (133)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Jeudi prochain 24 mai, CONCERT vocal et instrumental chez Jotay, faubourg Ste. Walburge, n. 24. (191)

Pour désagrément domestique. Je prévient le public que je ne reconnaîtrai aucune dette que pourrais contracter Marie Thonard, mon épouse. Renier Dupont. (200)

F. Hardy, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huîtres anglaises fraîches.

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain une belle grande maison quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy. S'adresser à M^e Keppenne, notaire. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette. (23)

A louer pour mars prochain la grande ferme du château de Neuville-sur-Meuse, près de Huy. Cette ferme est considérable, tant en terres qu'en pâturages. S'adresser au notaire Chappelle, pour les conditions. (24)

A louer, pour être occupée de suite, une petite maison de campagne, entièrement restaurée à neuf, avec jardin contigu, située près du faubourg Ste Marguerite en lieu dit Hautpré, à côté de la Belle-Vue. Cette habitation réunit toutes les commodités possibles et forme un séjour très agréable. S'adresser au n. 583 quai d'Avroy. (123)

On a volé dans la nuit du 16 au 17 mai 1827, huit barreaux en fer, peints en blanc, à une barrière et à une grille du jardin du château de Walle-Saint-Pierre en Hesbaye, canton de Bodegnée. Bonne récompense à celui qui fera connaître les auteurs. Les maréchaux et les serruriers des environs sont priés de faire arrêter ceux qui se présenteraient pour les vendre. 171

JOASSART-CHANTRAINE, Rue Pont-d'Isle,

A reçu des très belles fabriques de France, d'Allemagne et d'Angleterre, schalls, écharpes, fichus, voiles, gilets, cravattes, bonnets, gants, bas et demi bas, bretelles, chemises, jarretières, soieries, mazandrune, madras, toile peinte de Jouy, coton, cotonnette, thul, percales, jaconnat, toile fine, seberting, mousseline, franges, pater et flèches pour rideaux, toile cirée, taffetas gommé, peignes garnis, idem en écaille, colliers, boucles d'oreilles, idem de ceinture, quantité d'objets en quincaillerie fine; un nouvel envoi d'ombrelles, et parapluies en soie bien confectionnés, idem en percale assez grand, au prix de 3 fls. 25 cents Pays-Bas: ayant acheté tous les articles ci-dessus à bas prix, il en fera jouir les personnes qui voudront bien lui donner la préférence. Tout le dépôt des chocolats analeptique au salep et autres de M. Debaune de Paris, les pastilles de baume de tolu, d'instruments et gomme élastique, parfumerie, savon fin, huile de Provence, vinaigre de vin et aromatique, moutarde à différents goûts, fleurs de moutarde anglaise et autres, liqueurs, rhum de la Jamaïque, sirop de punch, eau-de-vie de Cognac, anisette, eau de Cologne, et de fleurs d'Orange. (195)

A vendre pour du vieux cuivre trois belles chaudières de 17 à 19 barils, avec chapiteaux et serpentins, au n. 242, rue Hors-Château. (151)

Quartier garni ou non garni, à louer au n. 816, Quai de la Sauvenière. On désire trouver un garçon de billard très au fait, même n. (199)

Navigation à vapeur de la Prusse rhénane.

Le service des bateaux à vapeur de la Prusse rhénane est fixé comme suit pour le mois de mai. Départ de Cologne pour Coblenz chaque dimanche à 6 h. du matin.

			Mercredi à 5 h.
Coblenz	Mayence	"	lundi à 4 h.
"	"	"	jeudi à 4 h.
de Mayence pour Coblenz et Cologne, mardi et vendredi à 6 h.			

De Mayence à Cologne le trajet se fait en dix heures de temps. Ce service est en correspondance directe avec celui de la société Belge pour bateaux à vapeur, exploité d'Anvers et de Rotterdam jusqu'à Cologne. 198

() A vendre un quart dans une exploitation de calamine et plomb avec la part des outils nécessaires et mines extraites. S'adresser à M^{re} Libens, notaire à Liège, place St. Pierre, pour en connaître les prix et conditions.

Mercredi 20 juin 1827, trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M^o Ophoven, notaire à Herve, en son étude à l'hôtel d'Autriche, à la vente aux enchères, d'une ferme et dépendances avec environ 440 perches 29 aunes de prairies, le tout libre de charges et formant un seul gazon, situé à Julemont, canton d'Aubel.

S'adresser pour en connaître les conditions, audit notaire, avec lequel on peut entretiens traiter de gré à gré.

Samedi 23 juin, deux heures de relevée, en vertu de jugement, il sera procédé pardevant Mr. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron audit Herve, par le ministère de M^o Ophoven notaire à ce commis à la vente des immeubles ci-après.

- 1^{er} lot. Une maison et dépendances avec environ 130 perches aunes de prairie y annexée située sur les plénesses, commune de Thimister, occupée par François Dresse.
- 2^{me} lot. Une maison avec un petit jardin contigu, joignant la précédente.

S'adresser pour en connaître les charges clauses et conditions audit notaire.

Une fille de boutique qui a resté quelques années dans un commerce, peut se présenter au n. 828, rue Pont-d'Isle. (197)

1^{er} b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste. Croix, n. 865.

Quartier garni à louer vis-à-vis du château de Seraing à Jemeppe, n. 272. 196

La vente de la superbe collection de livres provenant de la bibliothèque de feu le doyen Vermyleu et de divers autres bibliothèques, déjà plusieurs fois annoncée dans cette feuille, aura définitivement lieu à Tongres le 28 du présent mois de mai et jours suivants. Le catalogue contenant au-delà de 1600 numéros se distribue à Liège chez H. Rongier, imprimeur-libraire, Outre-Meuse; à Maestricht chez Lefebvre-Colardin; à St. Trond chez Stas; à Hasselt chez Milis.

Une fille wallonne ou flamande, qui désire venir en ville pour apprendre le français et le commerce et faire l'ouvrage d'un petit ménage, peut s'adresser, rue Basse-Sauvenière, n. 843. (116)

(296) CINQUIÈME DIRECTION DES FORTIFICATIONS.

Forêts de Liège et de Huy.

Adjudication publique. — En vertu d'une autorisation de S. A. R. le commissaire général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant général du génie Croiset, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en cas d'absence le capitaine Engelen, commandant du génie à Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants :

1°. La construction d'un laboratoire à l'épreuve de la bombe dans la citadelle de Liège ;

2°. La livraison et la mise en place de chantiers dans les magasins à poudre des deux forts à Liège ;

3°. Défaire et baisser plusieurs plate-formes, et en construire en maçonnerie de pierres bleues dans quelques flancs des casernes du fort de Huy.

Ces adjudications auront lieu, celle de Huy le 31 mai 1827, dans une des chambres du fort, et celle de Liège samedi le 2 juin, à l'hôtel de la couronne impériale, à Liège, chaque fois à onze heures du matin.

Les devis seront déposés en lecture dans l'hôtel susdit, trois semaines avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre connaissance du plan du laboratoire, au bureau du premier lieutenant du génie de la Faille, à la citadelle.

Des informations ultérieures seront données tant au bureau du génie à Liège, que chez le garde du génie chargé du service à Huy. *Qu'on se le dise.*

Les personnes qui ont des tonneaux à faire emporter ou des denrées à faire mesurer, doivent s'adresser chez le Sr. Piette, enseigne du Beau Jardin, vis-à-vis des Mineurs; étant le seul fondé de pouvoir de l'entrepreneur. 192

Vente pour sortir de l'indivision.

Le 12 juillet prochain, à dix heures du matin, il sera procédé à Maëstricht, rue Large, dans la salle des redoutes, par le notaire Helgers, à la vente sur enchères, en trois lots et puis en masse, de la terre de Heerenlaak, située dans la province de Limbourg, sur la rive gauche de la Meuse, dans un site des plus agréables, à une demi lieu de Maaseik, à 3 lieues de Kuremonde et 6 de Maëstricht.

Cette propriété consiste en 90 B. P. dans un seul gazon, propre à tout établissement quelconque, 1 et 112 B. P. jardins et bâtiment. — 3 B. P. de vergers en plein rapport. — 40 B. P. de terres labourables, qui ne s'engraissent que tous les six ans, et peuvent être converties en prairies, comme elles l'ont été autrefois. 40 B. P. de pré et paturage fertilisés par la Meuse qui n'ont pas besoin d'être engraisés. — 6 B. P. d'alluvion garnis d'osiers et Herbage, qui s'accroît tous les ans, soutenus par une digue puissante. 5 B. P. de bois de raspe.

S'adresser pour renseignement chez ledit notaire Helgers, à Maëstricht, où les titres sont déposés. A Liège, chez M. Magnée, propriétaire, rue Basse-Sauvenière, n. 803; et à Maaseik, chez M. Gelders, juge de paix. — L'acquéreur aura facilité pour le paiement. (194)

Vente de biens situés à Tongres et aux environs.

Lundi quatre juin, à 2 heures de l'après-dinée, par le ministère du notaire Parmenier, en présence du juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuvice, n. 939.

Désignation :

1°. Une pièce de terre de la contenance de 45 perches 77 aunes, sise en lieu dit aux champs d'Oflken.

2°. 87 perches 19 aunes de terre, au même lieu.

3°. 43 perches 59 aunes de terre, en lieu dit Overham.

4°. 45 perches 77 aunes de terre, sous Tongres, hors la porte des Pierres.

5°. 15 perches 26 aunes de terre, dans les champs de Tongres, commune de Coninxheim.

6°. 26 perches 16 aunes de terre, en la campagne de Coninxheim.

7°. 31 perches 60 aunes de terre, en la commune de Niederheim.

8°. 17 perches 44 aunes de terre, situées aux champs de Widoye, commune de Pirange.

9°. 13 perches 31 aunes de terre, en lieu dit Henisboden, commune de Henis.

10°. 30 perches 52 aunes de terre, en lieu dit Piringengat, commune de Coninxheim.

11°. 30 perches 52 aunes de terre en la commune de Freren, derrière l'endroit dit Huylen.

12°. Une petite maison, située à Tongres, rue des Chiens, occupée par Poissensen.

Le cahier des charges est déposé au bureau de ladite justice de paix, et en l'étude dudit notaire Parmenier, Place de la Comédie, à Liège. (131)

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstreicht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commission. S'adresser au propriétaire rue Hors-Château, n. 284. ()

() Très belle et très grande maison, avec grande cour remise écurie, pompes, eau de fontaine toujours coulante, propre à tenir équipage, et à tout commerce, cotée, 860, en face de la Haute Sauvenière, avec deux autres maisons y contiguës, ayant leur issue dans la rue Table de Pierres y contiguës, à vendre aux conditions les plus avantageuses pour en jouir le vingt cinq décembre prochain, parmi avis avant le premier septembre précédent. S'adresser au notaire Richard.

(288) VENTE D'UN BEAU CORPS DE FERME.

Le 1^{er} juin 1827, à 2 heures de relevée, chez Demblon, Battice, les enfans Legros, feront vendre publiquement par le ministère de M^e Halleux, notaire à Battice, un beau corps de ferme consistant en maison, bâtiments d'exploitation, jardin et dépendances, avec les biens fonds en prairies y atteuant et annexés d'une contenance d'environ quatorze bonniers, sis au hameau de Grayhez, en la commune de Clermont, au canton d'Aubel. S'adresser au soussigné pour connaître les conditions. Halleux, notaire.

() Le premier juin 1827 à 2 heures de relevée, on vendra publiquement pardevant le notaire Boulanger en son étude, rue Hors-Château, la maison n. 590, rue Féronstrée, à Liège, qui est dans le meilleur état; elle contient de grands appartements, porte cochère, deux remises, écurie, une grande citerne à l'huile, construite depuis peu d'années, grandes caves, pompes, fontaine, et autres objets d'utilité: on accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser pour renseignement audit notaire, et pour voir la maison au n. 221, rue Hors-Châteaux, depuis 10 heures jusqu'à midi.



(256) A louer, dès à présent le chateau de Bas-Oha, avec remise, écuries, jardin, prairie, le tout entouré de murs, formant un ensemble de cinq bonniers métriques et 23 perches P.-B. situé dans un site très agréable à proximité de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, on pourra louer les objets séparément. S'adresser à M^{re} Chapelle, notaire, et à M^{re} Ansiaux, avoué, tous deux demeurant à Huy.

(286) Le 25 mai 1827 à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire Adams, place St.-Denis à Liège, à l'adjudication aux enchères d'une maison, brasserie avec toutes ses ustensiles, sise à Liège sur Avroy, portant le n. 629; aux conditions à voir chez ledit notaire.

() ADJUDICATION DÉFINITIVE.

A vendre par expropriation forcée.

(Article unique.) 135 perches, 14 aunes des P.-B. de terre, partie de plus, situées en lieu dit Chemin du Tableau, commune de Horion-Hozémont, canton de Hollogne-aux-Pierres, premier arrondissement de la province de Liège, exploitées par Anne-Joseph Rigo, veuve Jean-François-Walthère Destexhe et de Jean Binet, cultivatrice à Horion, tenant d'un côté à la demoiselle de Liedekerke; d'un deuxième à la même et au sieur Barré; d'un troisième côté à la demoiselle Kikens; et du quatrième au résidu de ladite pièce de terre.

La saisie en a été faite à la requête de M. Albert-Joseph Degrady de Croenendael, rentier sans profession, domicilié au chateau de Croenendael, commune de Walvillers, province de Limbourg, sur M. Lambert Gillet, avocat, juge-suppléant, domicilié à Liège, en qualité de curateur, nommé aux biens délaissés par ladite Anne-Joseph Rigo, Marie-Clémence-Joseph Destexhe, et Mathias-Joseph Bellefroid, son mari, propriétaires, domiciliés à Verlaine, suivant procès-verbal de saisie, du 15 janvier 1827, enregistré à Grâce le 18 du même mois, dressé par l'huissier Bovier, qui était muni d'un pouvoir spécial, du requérant en date du 12 décembre 1826, enregistré à Liège, le 16 du même mois, volume 45, fol. 43, v., c. 5, au coût de 80 cents pour droits, et 21 cents pour additionnels, par Latvalleye.

Avant l'enregistrement de ce procès-verbal de saisie, copies entières en ont été laissées à M. Jacques Bertinchamps, greffier de la justice de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, et à M. Vincent Riga, 1^{er} assesseur de la commune de Horion-Hozémont.

Ce même procès-verbal a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Liège, le 25 janvier 1827, et au greffe du tribunal de première instance de la même ville, le 31 même mois.

La première publication du cahier des charges, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le lundi 26 mars 1827, à dix heures du matin, M^e Jean-Théodore-Joseph Verninck, avoué, demeurant à Liège, y patentié par la régence, le 11 mai 1826, classe 6^e, art. 236, occupe pour le poursuivant, et élection de domicile est faite en son étude, rue Souverain-Pont, n. 308. VERNINCK, avoué.

L'adjudication préparatoire de l'immeuble ci-dessus désigné, a été faite à l'audience des criées du tribunal susdit, le 14 mai 1827, au profit du poursuivant, et l'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées du même tribunal, le vingt-trois juillet 1827 à neuf heures et demie du matin, sur la mise à prix de deux cents florins, montant de l'adjudication préparatoire. VERNINCK, avoué.